Services à la personne
Agence nationale

Avril 2012

ANSPnews

Édito

Par Olivier Wickers,
Directeur général de l'ANSP

Depuis 2006, le Cesu préfinancé a démontré son efficacité et sa modernité dans le cadre notamment du financement de prestations sociales par les Conseils généraux. Ils sont aujourd'hui 22 à l'utiliser pour verser l'allocation personnalisée d'autonomie ou la prestation de compensation du handicap. Selon les données de l'APE-CESU, 644 millions d'euros ont été émis en Cesu en 2011, dont 374 millions d'euros de prestations sociales (310 millions d'euros par les Conseils généraux).

Pour les guider dans la mise en place de cet instrument de paiement, l'ANSP avait créé, en partenariat avec la CNSA, le Club Cesu, forum d'échange de bonnes pratiques et plate-forme de ressources. Fort de son succès, ce réseau s'apprête aujourd'hui à franchir une nouvelle étape, en évoluant vers la mise à disposition d'expertises et vers l'ingénierie de projet. Il s'ouvre ainsi à tous les financeurs de prestations sociales qui souhaitent mettre en place un système sécurisé, moderne et efficient de financement de services à la personne.

La plateforme d'échanges actuelle ferme provisoirement ses portes dans le but de réaménager ses contenus. Dès septembre 2012, un nouvel espace dédié sera directement accessible depuis le site www.servicesalapersonne.gouv.fr. Et pour accompagner plus concrètement les financeurs, des rencontres seront organisées en parallèle au second semestre 2012.

http://www.servicesalapersonne.gouv.fr

L'ÉVÉNEMENT

LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE, CET "INCONNU"

Un groupe de travail, piloté par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) s'est réuni pour remettre à plat tous les chiffres disponibles sur l'emploi dans le secteur des services à la personne. Lire p.2

Lire p.3

ACTU **CESU**

Un kit Cesu pour les Conseils généraux

Ce guide pratique a été conçu par l'ANSP, en lien avec la DSS et la CNSA, pour aider les départements à mettre en place ce moyen de paiement des prestations sociales.

Lire p.3

CÔTÉ **PRO**

Prévention : et si on essayait les bonnes pratiques ?

Les métiers de services à la personne sont passionnants mais parfois dangereux. Un guide recense les risques et les moyens d'y échapper.

L'ÉVÉNEMENT

LE SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE, CET "INCONNU"

➲ Un groupe de travail, piloté par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) s'est réuni pour remettre à plat tous les chiffres disponibles sur l'emploi dans le secteur des services à la personne.

Les statistiques sur les emplois dans les services à la personne proviennent de différentes sources : Insee, Acoss, Ircem, ANSP. On peut s'en féliciter car c'est une mine d'informations précieuse pour mieux appréhender un secteur complexe et hétérogène.

Mais les concepts utilisés, les méthodes de comptage et de traitement de l'information employées, et donc les résultats obtenus, peuvent varier d'une source à l'autre. Est-on par exemple en mesure d'établir avec certitude le nombre de salariés œuvrant dans le secteur des services à la personne ? Et quelle est la part de création d'emplois relevant de ce secteur dans l'économie française ?

Une partie des difficultés proviennent des doubles comptes, c'est-à-dire des salariés du secteur, ou des particuliers ayant recours aux services à la personne, susceptibles de figurer dans plusieurs "cases" différentes. Exemple : un salarié peut être employé par plusieurs organismes, ou bien travailler à la fois en emploi direct et pour un organisme. De même, un client peut faire appel à plusieurs organismes. Ou encore un particulier employeur utiliser plusieurs circuits déclaratifs avec des numéros de comptes différents.

La Cour des comptes avait noté cette imprécision qui nuit à la bonne connaissance du secteur. Sur ses instances, le Cnis a mis en place un groupe de travail en septembre 2010, dont l'ANSP fait partie. Ce groupe de travail vient de rendre ses conclusions. Il recommande notamment de privilégier des sources statistiques différentes selon la nature de l'information recherchée. En voici un résumé (nous indiquons le sujet et la source) :

- Masse salariale des salariés des particuliers employeurs : Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale).
- Effectifs de salariés des particuliers employeurs : Ircem (groupe de protection sociale) et Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).
- Suivi des heures rémunérées par les particuliers employeurs, hors assistantes maternelles : Acoss et Ircem.
- Nombre de particuliers employeurs : Acoss et Ircem.
- Suivi des heures rémunérées et des effectifs salariés en mode prestataire ; nombre de particuliers recourant aux services d'organismes prestataires ; masse salariale des salariés des organismes : Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique) et ANSP.

Pour en savoir plus : **www.cnis.fr**

Joachim Soëtard, directeur de la communication et du marketing

L'avis de l'ANSP :

➲ « Vers un tableau de bord commun »

Joachim Soëtard, directeur de la communication et du marketing et **Emmanuelle Villerey**, secrétaire générale de l'ANSP ont participé au groupe de travail au titre de l'ANSP. Pour le directeur de la communication et du marketing de l'Agence, cette initiative a permis *« d'avoir une meilleure visibilité des sources statistiques existantes et de valider leurs modes de calcul respectifs »*. Joachim Soëtard observe du reste que si les données peuvent légèrement varier selon leur provenance, *« les indicateurs convergent »*. En d'autres termes, les tendances de fond qu'elles révèlent sont confirmées d'une source à l'autre.

En rappelant que le groupe de travail n'avait pas pour objectif de définir et donc d'imposer une méthode de travail identique pour tous, le représentant de l'ANSP indique que dorénavant un tableau de bord commun aux émetteurs de statistiques, rassemblant toutes les données disponibles, sera publié tous les ans. A cette fin, des réunions se tiendront régulièrement entre les différents protagonistes.

La première édition de ce nouveau tableau de bord devrait paraître dès cette année. Il portera comme il se doit sur les chiffres 2011.

ACTU **CESU**

Un kit Cesu pour les Conseils généraux

➲ Ce guide pratique a été conçu par l'ANSP pour aider les départements à mettre en place ce moyen de paiement des prestations sociales.

A ce jour, vingt-deux Conseils généraux utilisent le Cesu préfinancé pour verser l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), ou pour financer une aide ménagère. En 2011, les départements ont émis 310 millions d'euros par le truchement de ce moyen de paiement, soit une croissance de 28 % sur un an. Il est probable que de plus en plus de Conseils généraux se laisseront tenter par cet outil qui permet notamment de faire des économies sur le montant total des prestations versées.

Pour aider les exécutifs départementaux à franchir le cap, l'ANSP a mis au point une sorte de mode d'emploi du Cesu préfinancé. Ce document leur sera adressé d'ici à la fin du mois d'avril. On y explique en particulier comment lancer le projet en interne et comment accompagner les bénéficiaires. *« L'Agence s'est appuyée sur l'expérience des Conseils généraux qui utilisent déjà ce moyen de paiement,* souligne Sabine Jeuch, responsable de l'action sociale à l'ANSP. *Cela nous a permis d'être alertés sur un certain nombre de points de vigilance et d'être plus précis. »*

Découpé en séquences chronologiques, ce kit Cesu se veut d'un emploi pratique et facile. Il se présente sous forme de fiches, qui peuvent être soit complétées par d'autres fiches, soit remplacées par des fiches actualisées.

L'objectif étant, comme le rappelle Sabine Jeuch, de « donner envie » aux départements de passer au Cesu préfinancé grâce à ce vade-mecum très pédagogique.

Disponible sur le site de l'ANSP

CÔTÉ **PRO**

Prévention : et si on essayait les bonnes pratiques ?

➲ Les métiers de services à la personne sont passionnants mais parfois dangereux. Un guide recense les risques et les moyens d'y échapper.

Si vous nettoyez le sol à genoux avec une brosse et une cuvette ; si vous donnez à manger d'une main à une personne contagieuse en vous protégeant le visage de l'autre main ; si vous réparez le fil dénudé du fer à repasser avec un rouleau de scotch … Un bon conseil : fuyez ! Changez immédiatement de métier ! Vous mettez votre intégrité physique en danger.

Mais si votre métier vous plaît, suivez plutôt ce conseil, beaucoup plus avisé que le précédent : lisez le Guide des bonnes pratiques pour les aides à domicile qui vient de paraître. Il vous permettra d'acquérir, si vous ne les avez déjà, les bons réflexes, et d'adopter les postures et les gestes adéquats pour rester en bonne santé.

Comme d'autres professions, les métiers des services à la personne sont exposés aux risques d'accident du travail ou de maladies professionnelles. C'est dans ce contexte que les partenaires sociaux, l'ANSP et l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) ont élaboré un guide à la fois ludique et pédagogique destiné aux intervenants de terrain [1].

Ce livret comprend deux parties.

La première se compose d'un quiz, ou jeu de questions-réponses permettant d'évaluer son profil — débutant, averti ou expert — grâce à des mises en situation professionnelle autour de douze thèmes différents : nettoyage et rangement, aide à la toilette, sorties et courses, etc.

La seconde partie prodigue toute une série de conseils et de recommandations élaborés par des médecins et des spécialistes de la prévention. Ces bonnes pratiques ont été validées sur le fond et sur la forme par une soixantaine d'intervenants à domicile installés en Languedoc-Roussillon.

Ceci est :
A. Une déclaration d'impôts sur les revenus
B. Un cahier de mots croisés
C. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile

Carole Gayet, chargée de projets

➲ L'avis de l'INRS :

« Apprendre en jouant »

« Ce guide vient en complément des dépliants existants et de la grille de repérage des risques du domicile, sans se substituer à eux et en allant plus loin, explique Carole Gayet, chargée de projets à l'INRS. *C'est un outil mis à la disposition des intervenants à domicile pour apprendre ou se perfectionner en s'amusant. Mais ce document ne se suffit pas à lui-même : Il faut déjà être formé ou informé en matière de prévention. A cet égard, il est impératif que l'intervenant se fasse accompagner par son employeur. On trouvera aussi une aide utile auprès des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), dont la liste figure sur le site de l'INRS, et au sein desquelles figurent des référents en risques professionnels à domicile. J'ajoute que ce guide, qui permet de faire un état de ses connaissances, est aussi conçu comme un outil de valorisation et de professionnalisation du secteur des services à la personne. »*

[1] Ce document a été rédigé dans le cadre de la Mission nationale de prévention des risques professionnels, sous l'égide de la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés). Il est téléchargeable sur les sites de l'ANSP et de l'INRS notamment.

EN **BREF**

Elections : l'Apef vous conduit à l'isoloir

Comme à chaque élection, l'Apef Services (Agence Professionnelle de l'Emploi Familial) propose d'accompagner gratuitement les personnes dépendantes ne disposant pas de moyen de locomotion à leur bureau de vote.
Ce dispositif est bien sûr reconduit le dimanche 6 mai à l'occasion des présidentielles. Les demandes doivent être formulées au plus tard 48 heures avant la date. Service rendu dans la limite des places disponibles.
Liste des agences participantes :
www.apef-services.fr

L'APE-CESU a désormais son site

L'association professionnelle qui rassemble les six émetteurs de Cesu préfinancé, l'APE-CESU, vient de lancer son site internet : **www.apecesu.org**. Toute l'actualité de cet instrument de paiement y est disponible.
Pour rappel, cette association a été fondée à l'initiative des émetteurs de Cesu préfinancé habilités par l'ANSP, dans l'objectif d'en assurer la promotion et de proposer des évolutions et améliorations du dispositif.

ET TOUJOURS

Chattez **entre professionnels** des services à la personne !

Les membres de la communauté des services à la personne peuvent désormais discuter en direct. Cette nouvelle fonctionnalité leur permet d'échanger avec leurs contacts ou avec des membres d'un des groupes de discussion auxquels ils sont inscrits.

Directeur de publication : Olivier Wickers, Rédactrice en chef : Sarah Cassone
Rédacteur : Agence Info, Conception-réalisation : Plan créatif

Services à la personne bonjour ! 3211
Services à la personne Agence nationale